



Monsieur le Ministre de l'Intérieur, Ministre d'Etat
Christophe CASTANER
Ministère de l'Intérieur
Place BEAUVEAU
75008 PARIS

Lyon, le 24 mars 2020

Objet : Mesures liées à la crise sanitaire « COVID-19 »

Monsieur le Ministre,

Les sapeurs-pompiers sont à nouveau **les grands oubliés** de la France dans cette période inédite et exceptionnelle. Pourtant, les femmes et les hommes qui interviennent au quotidien en tous points du pays sont directement exposés au virus. Par nature, elles et ils sont au premier contact avec les victimes et **doivent donc être considérés comme les personnels « soignants »**.

Aussi, nous demandons que les mesures suivantes soient appliquées dans l'ensemble des SDIS:

- Protection obligatoire avec des **EPI adaptés** notamment avec masque de type chirurgical à minimum (si pose également sur la victime prise en charge) pour chaque intervention SUAP;
- **Engagement minimum** au contact des victimes (toutes causes confondues) ;
- **Renforcement de la protection** dès lors que la victime est suspectée COVID-19 comme dans le reste du monde ;
- **Dépistage systématique** pour les agents suspectés d'avoir été en contact avec une personne COVID-19 et plus généralement pour tous les agents présentant un ou des signes d'infection ainsi que les agents ayant travaillé aux côtés de ces derniers;
- Reconnaissance en **accident de service et maladie professionnelle** pour les agents testés positifs;
- Placement en **Congés pour Invalidité Temporaire Imputable au Service**, sans perte d'heures de travail, ni de traitement pour les agents mis en quarantaine préventive.

Ces dispositions doivent s'appliquer à tous les **sapeurs-pompiers** mais aussi aux **PATS** dont l'activité sur le terrain est indispensable à la continuité du service public.

D'autre part, et plus encore en cette période, il ne devrait pas être accepté que des sapeurs-pompiers professionnels soient placés en congés annuels, RTT ou en congé épargne temps et remplacés par des sapeurs-pompiers volontaires.

Enfin, nous demandons que les sapeurs-pompiers volontaires mineurs ne soient plus sollicités en mission opérationnelle et n'aient plus accès aux locaux des SIS.

L'uniforme inadapté des soldats Français lors de de la guerre de 14-18 a engendré de nombreuse pertes avant qu'il ne soit modifié. La guerre actuelle est contre un virus qui, sans protection adaptée, peut facilement entrer dans l'organisme humain. Vous devez vous assurer que les sapeurs pompiers, les soldats du feu, soient protégés avec un uniforme adapté dès le début de la guerre. N'attendez pas de subir des pertes dans nos rangs pour agir.

Nous n'osons pas imaginer la réaction et l'accueil des victimes si la population apprenait que nos moyens de protections sont limités et que par conséquent nous devenions vecteur malgré nous du virus.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Le secrétaire général
Rémy CHABBOUH